



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Loxeal 83-21

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Loxeal 83-21

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Adhésif. Agent d'étanchéité.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Loxeal s.r.l.
Via Marconato 2
Cesano Maderno
20811 (MB)
Italia
Tel: +39 0362 529 301
Fax +39 0362 524 225
info@loxeal.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Italia +39 02 66101029 (Centro Antiveleni Niguarda di Milano)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé humaine Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 STOT SE 3 - H335

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 4 - H413

Classification (67/548/CEE) Xi;R36/37/38. R43.
ou (1999/45/CE)

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Loxeal 83-21

Mentions de mise en garde	P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P302+P352a EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Contient	MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE, ACIDE ACRYLIQUE, TRIS(2-HYDROXYETHYL)ISOCYANURATE TRIACRYLATE, HYDROPEROXYDE DE α,α-DIMÉTHYLBENZYLE
Mentions de mise en garde supplémentaires	P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la Communauté actuelle, nationale et locale.

2.3. Autres dangers

Aucunes dans les conditions normales.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

POLY(OXY-1,2-ETHANEDIYL), A,A'-[(1-METHYLETHYLIDENE)DI-4,1-PHENYLENE]BIS[O-[(2-METHYL-1-OXO-2-PROPEN-1-YL)OXY]-		60-100%
Numéro CAS: 41637-38-1		Numéro CE: 609-946-4
Classification		
Aquatic Chronic 4 - H413		

MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE		10-30%
Numéro CAS: 868-77-9		Numéro CE: 212-782-2
Classification		Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)
Eye Irrit. 2 - H319		R43 Xi;R36/38
Skin Sens. 1 - H317		

Loxeal 83-21

ACIDE ACRYLIQUE		1-<3%
Numéro CAS: 79-10-7	Numéro CE: 201-177-9	
Facteur M (aigu) = 1		
Classification Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318 STOT SE 3 - H335 Aquatic Acute 1 - H400		Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) R10 C;R35 Xn;R20/21/22 N;R50
TRIS(2-HYDROXYETHYL)ISOCYANURATE TRIACRYLATE		1-5%
Numéro CAS: 40220-08-4	Numéro CE: 254-843-6	
Classification Eye Dam. 1 - H318		Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xi;R36/38.
HYDROPEROXYDE DE α,α-DIMÉTHYLBENZYLE		1-<2,5%
Numéro CAS: 80-15-9	Numéro CE: 201-254-7	
Classification Org. Perox. E - H242 Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 3 - H331 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 STOT SE 3 - H335 STOT RE 2 - H373 Aquatic Chronic 2 - H411		Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) O;R7 T;R23 C;R34 Xn;R21/22,R48/20/22 N;R51/53
ETHYLÈNE-GLYCOL		<1%
Numéro CAS: 107-21-1	Numéro CE: 203-473-3	
Classification Acute Tox. 4 - H302 STOT RE 2 - H373		Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xn;R22

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Déplacer la personne exposée à l'air libre. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Ingestion

Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.

Loxeal 83-21

Contact cutané	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin
Contact oculaire	Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Peut provoquer une irritation.
Contact cutané	Irritation cutanée. Dermatite légère, éruption cutanée allergique.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Aucune recommandation particulière. Traiter en fonction des symptômes.
------------------------------------	--

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Mousse, dioxyde de carbone ou poudre sèche.
Moyens d'extinction inappropriés	Eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux	La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nauséabondes. Monoxyde de carbone (oxyde de carbone), de dioxyde de carbone (gaz carbonique) et d'hydrocarbures non identifiés.
---	--

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.
---	--

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.
----------------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Pas considéré être un danger significatif du fait des petites quantités utilisées. Ne pas rejeter dans les égouts.
--	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Absorber le déversement avec du sable ou tout autre absorbant inerte. Transférer dans des récipients adaptés et étiquetés, pour élimination.
------------------------------	--

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections	Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.
--------------------------------------	---

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Loxeal 83-21

Précautions d'utilisations Utiliser dans un espace bien ventilé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de manger, de boire ou de fumer pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et à une température comprise d'entre 5°C et 25°C. Ne jamais retourner du produit non utilisé dans le récipient de stockage.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Il n'est pas recommandé d'utiliser ce produit pour des joints qui seront en contact avec de l'oxygène pur ou de la vapeur.

Description d'usage Adhésif. Agent d'étanchéité.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

ACIDE ACRYLIQUE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 2 ppm 6 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 10 ppm 30 mg/m³

ETHYLÈNE-GLYCOL

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 20 ppm 52 mg/m³ vapeur

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 40 ppm 104 mg/m³ vapeur

*

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

* = Risque de pénétration percutanée.

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

Protection des yeux/du visage Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial. Les lunettes de protection doivent être conformes à la norme EN 166

Protection des mains Des gants en caoutchouc nitrile ou Viton™ sont recommandés. Les gants de protection doivent être conformes à la norme EN 374. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

Autre protection de la peau et du corps Porter les vêtements et équipements de protection appropriés pour éviter tout risque de contact du produit avec la peau.

Mesures d'hygiène Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Respecter les mesures de protection et d'hygiène industrielles.

Protection respiratoire Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas de contamination de l'air excessive.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Loxeal 83-21

Aspect	Liquide.
Couleur	Vert.
Odeur	Légèrement âcre.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non pertinent.
Point de fusion	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable.
Point d'éclair	>100°C
Taux d'évaporation	Non disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible.
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	1.1
Solubilité(s)	Légèrement soluble dans l'eau. Miscible aux matériaux suivants: Solvants organiques.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	≈500 mPa s @ 25°C
Propriétés comburantes	Non disponible.

9.2. Autres informations

Autres informations	Non pertinent.
----------------------------	----------------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Oxydants puissants.
-------------------	---

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale.
---------------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.
---	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter l'absence d'air et une contamination par des métaux.
----------------------------	---

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Métaux et leurs sels, Agents de réduction, Oxydants, Free radical initiators.
-------------------------------	---

Loxéal 83-21

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux La décomposition thermique peut produire du monoxyde de carbone (oxide de carbone), du dioxyde de carbone (gaz carbonique) et des composés organiques non identifiés.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques Les effets toxicologiques du produits n'ont pas été totalement évalués. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler, ne pas inhaler.

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë - inhalation

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Aucunes dans les conditions normales.

Inhalation À des concentrations élevées, les vapeurs peuvent irriter la gorge et l'appareil respiratoire et causer de la toux.

Informations toxicologiques sur les composants

MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5 000,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 5 000,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 3 000,0

Espèces Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 3 000,0

TRIS(2-HYDROXYETHYL)ISOCYANURATE TRIACRYLATE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 2 500,0

Espèces Rat

Loxeal 83-21

ETA orale (mg/kg) 2 500,0

HYDROPEROXYDE DE α,α -DIMÉTHYLBENZYLE**Toxicité aiguë - orale**Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 382,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 500,0

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 1 100,0

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 3,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Fortement irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Irritant pour les yeux.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

ETHYLÈNE-GLYCOL**Toxicité aiguë - orale**

ETA orale (mg/kg) 500,0

Toxicité aiguë - cutanéeToxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 3 500,0

Espèces Souris

ETA cutanée (mg/kg) 3 500,0

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas de données disponibles.

Informations écologiques sur les composants**MÉTACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE**Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: > 100 mg/l, Oryzias latipes (médaka)Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 380 mg/l, Daphnia magna

Loxeal 83-21

Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 72 heures: 836 mg/l, <i>Selenastrum capricornutum</i> NOEC, 72 heures: 400 mg/l, <i>Selenastrum capricornutum</i>
Toxicité aiguë - microorganismes	CE ₅₀ , 16 heures: > 3000 mg/l, <i>Pseudomonas fluorescens</i>
Toxicité chronique - invertébrés aquatiques	NOEC, 21 jours: 24.1 mg/l, <i>Daphnia magna</i>

HYDROPEROXYDE DE α,α -DIMÉTHYLBENZYLE

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 heure: 3.9 mg/l, <i>Onchorhynchus mykiss</i> (truite arc-en-ciel)
---------------------------------	---

ETHYLÈNE-GLYCOL

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 heures: 72860 mg/l, <i>Pimephales promelas</i> (Fat-head Minnow)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: > 100 mg/l, <i>Daphnia magna</i>
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 96 heures: 6500 - 13000 mg/l, <i>Selenastrum capricornutum</i>
Toxicité aiguë - microorganismes	CE ₂₀ , 0.5 heure: 1.995 mg/l, Boues activées
Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie	NOEC, 7 jours: 15380 mg/l, <i>Pimephales promelas</i> (Fat-head Minnow)
Toxicité chronique - invertébrés aquatiques	NOEC, 7 jours: 8590 mg/l, <i>Daphnia magna</i>

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles.

Informations écologiques sur les composants

MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE

Biodégradation	Eau - Dégradation 84%: 28 jours
-----------------------	---------------------------------

HYDROPEROXYDE DE α,α -DIMÉTHYLBENZYLE

Biodégradation	La substance est facilement biodégradable.
-----------------------	--

ETHYLÈNE-GLYCOL

Biodégradation	Eau - Dégradation 90 - 100%: 10 jours
-----------------------	---------------------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Informations écologiques sur les composants

MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE

Bioaccumulative potential	FBC: 1.34 - 1.54,
----------------------------------	-------------------

Loxeal 83-21

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Pas de données disponibles.

Informations écologiques sur les composants

MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE

Coefficient d'adsorption/désorption Sol - Koc: 42.7 @ 20°C

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale L'élimination des déchets doit se faire suivant les réglementations communautaires, nationales et locales. Les emballages vides peuvent contenir des résidus du produit. Observer les précautions indiquées sur la fiche de données de sécurité et sur l'étiquette même après la vidange.

Méthodes de traitement des déchets Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Classe déchet 08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Loxeal 83-21

Transport en vrac Non applicable.
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales	The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009 No. 716).
Législation UE	Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
Document d'orientation	Workplace Exposure Limits EH40. CHIP for everyone HSG228. Approved Classification and Labelling Guide (Sixth edition) L131. Safety Data Sheets for Substances and Preparations.
Classification de danger pour l'eau	WGK 1

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: Autres informations

Date de révision	18/02/2016
Révision	4
Remplace la date	04/08/2014
Phrases de risque dans leur intégralité	R10 Inflammable. R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion. R23 Toxique par inhalation. R34 Provoque des brûlures. R35 Provoque de graves brûlures. R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. R36/38 Irritant pour les yeux et la peau. R37 Irritant pour les voies respiratoires. R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R48/20/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation et par ingestion. R50 Très toxique pour les organismes aquatiques. R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R7 Peut provoquer un incendie.

Loxeal 83-21

Mentions de danger dans leur intégralité

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.